

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du mardi 14 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 14 mars, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10 heures, salle Georges Rumen, siège à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaients présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUIILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; VIBERT Richard ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; ECHEVEST Yannick ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés : GIUNTINI Jean-Pierre ; CHAPPE Fanny ; DOYEN Virginie ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph



DELBU2023-03-016

Mobilité et formation professionnelles - Modification du tableau des effectifs : Pôle Ressources : gestionnaire commande publique

Créations de postes permanents liées aux mobilités internes/externes, à la nomination de lauréats de concours et aux besoins des services

Gestionnaire commande publique - Mobilité externe/Intégration directe

Un gestionnaire commande publique titulaire du grade d'adjoint administratif principal 2^e classe a été recruté par un autre EPCI début janvier. A l'issue du jury de recrutement, la candidature d'un adjoint d'animation en disponibilité a été retenue. Afin de permettre l'intégration directe de ce dernier sur ce poste qui relève de la filière administrative, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs.

Il est ainsi proposé à compter du 1^{er} avril 2023 :

- * de créer un poste à temps complet d'adjoint administratif
- * de supprimer un poste à temps complet d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020, relative à la délégation de pouvoir du Conseil au Bureau pour modifier le tableau des effectifs ;

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident :

- De valider la création d'un poste à temps complet d'adjoint administratif ;
- **De confirmer que les crédits votés au budget permettent la création de ce poste.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

